Documentation technique 2.082 du bpa

Encourager l'activité physique en toute sécurité

Auteurs:
Dominique Högger, Manfred Engel, Colette Knecht, Carmen Bregy, Matthias Buschle

Berne 2011

bpa – Bureau de prévention des accidents

Documentation technique 2.082 du bpa

Encourager l'activité physique en toute sécurité

Auteurs:
Dominique Högger, Manfred Engel, Colette Knecht, Carmen Bregy, Matthias Buschle

Berne, 2011

bpa – Bureau de prévention des accidents

Auteurs

Dominique Högger

Responsable du service de culture sanitaire et de prévention à la Haute école pédagogique FHNW, dominique.hoegger@fhnw.ch. Spécialiste en sciences de l'environnement EPF et superviseur. Conseil, développement de projets, publications et activité de formation continue dans plusieurs champs thématiques de la promotion de la santé à l'école. Domaines: développement moteur et compétences en matière de gestion des risques, activité physique comme moyen didactique, alimentation, prévention de la violence, stress et autres troubles psychosociaux, santé et développement scolaire, détection et intervention précoces.

Manfred Engel

Responsable Habitat/Loisirs/Produits, bpa, m.engel@bpa.ch. Architecte HES. Etudes d'architecture à l'ISBE, Berne, suivies de plusieurs années d'activité professionnelle dans des bureaux d'architectes privés en Suisse alémanique et romande (logements, complexes sportifs, bâtiments administratifs et industriels ainsi que centres commerciaux). Depuis 1997, conseiller au bpa pour les questions de sécurité. Domaines: constructions et aménagements extérieurs destinés aux enfants et aux aînés. Membre du comité de l'Association suisse pour l'éclairage, membre de la commission «Garde-corps, norme sia 358» de la Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Colette Knecht

Spécialiste en prévention et promotion de la santé, RADIX, knecht@radix.ch

Enseignante, directrice d'école, BSc en psychologie appliquée, FHNW avec spécialisation en psychologie de la santé, experte depuis 2009 chez RADIX (centre de compétence en promotion de la santé et prévention); coordinatrice du réseau alémanique d'écoles en santé, responsable de la plate-forme nationale Purzelbaum plus et du programme MindMatters consacré à la santé mentale dans les écoles.

Carmen Bregy et Matthias Buschle

Bregy & Buschle, conception, écriture et organisation, www.bregy-buschle.ch

Carmen Bregy et Matthias Buschle vivent et travaillent à Bâle; esquissent, conçoivent et agencent des textes, livres audio, expositions ou événements; réalisent des projets dans les domaines culturel et scientifique, et sont actifs comme auteurs libres.

Impressum

Editeur	bpa – Bureau de prévention des accidents Case postale 8236 CH-3001 Berne Tél. +41 31 390 22 22 Fax +41 31 390 22 30 info@bpa.ch www.bpa.ch Commande sur www.bpa.ch/commander, n° d'article 2.082
Auteurs	Dominique Högger, responsable du service de culture sanitaire et de prévention, HEP FHNW Manfred Engel, responsable Habitat / Loisirs / Produits, bpa Colette Knecht, Radix, responsable de la plate-forme Purzelbaum *plus* Carmen Bregy et Matthias Buschle, auteurs libres, www.bregy-buschle.ch
Rédaction	Jörg Thoma, ing. TH, responsable Conseil / Délégués à la sécurité / Sécurité des produits, vice-directeur, bpa
Equipe du projet	Groupe d'experts Hansruedi Baumann, chargé de cours en sport et activité physique pour enseignants à la FHNW Nathalie Clausen, collaboratrice scientifique Droit, bpa Corinne Eugster, enseignante et responsable du projet Purzelbaum en ville de Zurich Thomas Flory, Naturama Aargau, éducation à l'environnement Fränk Hofer, responsable Sport, bpa Brigitte Ischer, Purzelbaum Bern – Institut de formation continue, HEP Berne Daniel Lang, ECH – Association faîtière des enseignantes et des enseignants suisses Nadine Manz, enseignante et responsable Purzelbaum aux services de santé, ville de Zurich Astrid Marty, chargée de cours à la HEP FHNW pour les enseignants, responsable de projet Stefan Meile, chef délégué à la sécurité, bpa Florian Szeywerth, Österreichisches Institut für Schul- und Sportstättebau Nicolas Voisard, PhD en sciences du sport, HEP, Berne-Jura-Neuchâtel Amanda Wildi, Education et accueil – Association suisse pour l'accueil parascolaire K&F Fachstelle Kinder&Familien, Argovie Stefan Wyss, responsable du projet «L'école en mouvement», OFSPO Equipe du projet au bpa Barbara Schürch, responsable Education, bpa Barbara Pfenninger, collaboratrice scientifique Habitat / Loisirs, bpa Regina Münstermann, collaboratrice administrative Sport, bpa Section Publications / Langues, bpa
Impression, tirage	Bubenberg Druck- und Verlags-AG, Monbijoustrasse 61, CH-3007 Berne 1/2011/1500, Imprimé sur papier FSC

© bpa 2011

Tous droits réservés; reproduction (photocopie, p. ex.), enregistrement et diffusion autorisés avec mention de la source (cf. proposition).

Proposition d'indication de la source

Högger D, Engel M, Knecht C, Bregy C, Buschle M. *Encourager l'activité physique en toute sécurité*. Berne: bpa – Bureau de prévention des accidents; 2011. Documentation technique 2.082 du bpa.

Traduit de l'allemand. En cas de divergences, la version allemande fait foi.

Pour une meilleure lisibilité, seule la forme masculine est employée dans le présent rapport, étant entendu qu'elle comprend aussi les femmes. Nous vous remercions de votre compréhension.

Sommaire

I. Introduction 7

1. Programmes d'encouragement de l'activité physique 7
2. Statistiques: les accidents sont rares 7
3. Aspects ambivalents de la prévention des accidents 7
4. Objectifs et groupes cibles 8

II. Encouragement de l'activité physique 9

1. Les enfants veulent bouger 9
2. Cadre ouvert pour l'activité physique 10

III. Compétence en matière de risque et prise de conscience des dangers 11

1. Compétence en matière de risque 11
2. Prise de conscience des dangers 11
3. Encouragement de la compétence en matière de risque 12
4. Enfants aux besoins particuliers 13

IV. Sécurité architectonique et technique 14

1. Sécurité technique en intérieur 14
2. Terrains de jeu proches de la nature 15
3. Les bons partenaires 15

V. Organisation favorisant la sécurité 16

1. Taille et composition des groupes 16
2. Règles adaptées 16
3. Interventions directives 16
4. Interventions attentistes 16
5. Interventions d'accompagnement 17
6. Le rôle des parents 17

VI. Considérations juridiques 18

1. Devoir de garde et de surveillance 18
2. Normes techniques 18
3. Responsabilité du propriétaire de l'ouvrage 19
4. Loi fédérale sur la sécurité des produits 19

VII. Safety Card du bpa **20**
1. Niveaux de risque 21
2. Paramètre des enfants 22
3. Paramètre de l'encadrement 23
4. Paramètre de l'environnement 24

VIII. Le double cycle de l'évaluation des risques **25**
1. Préparation 25
2. Déroulement 26
2.1 Prise en compte de la situation 26
2.2 Evaluation du risque 26
2.3 Mesures 27
3. Evaluation 28

IX. Exemples **29**
1. Corde à grimper 30
2. Pont 32
3. Construction d'une tour 34
4. Muret 36
5. Forêt 38
6. Mon propre exemple 40

X. Bibliographie et littérature conseillée **42**
1. Encouragement de l'activité physique 42
2. Bases juridiques 42

Documentations du bpa **43**

Notes **44**

I. Introduction

1. Programmes d'encouragement de l'activité physique

L'encouragement de l'activité physique est de plus en plus pratiqué dans les écoles (dès l'école enfantine), les crèches, les groupes de jeu et les garderies. Les activités de motricité globale ne se limitent pas aux cours de sport, mais font partie du quotidien. Dans ce cadre, les écoles enfantines portées sur la nature et l'activité physique de même que les groupes de jeu à la ferme ou en forêt vont particulièrement loin.

2. Statistiques: les accidents sont rares

Dans les faits, les accidents sont rares dans les écoles (y compris les écoles enfantines), les crèches, les groupes de jeu et les garderies. Etant donné que les enfants ne figurent pas dans les statistiques des accidents en Suisse, il n'existe pas de chiffres précis sur leur accidentalité. L'étude sur les accidents d'enfants menée par le bpa en 1991 fournit un certain nombre de données. Elle se base sur les enquêtes faites auprès de quelques pédiatres et services pédiatriques. Ces chiffres ont été mis en rapport avec une étude pilote du bpa sur les accidents non professionnels, datée de 1997. Ces statistiques révèlent que les chutes constituent le type d'accidents le plus fréquent dans le cadre des jeux. La tête est la partie du corps la plus touchée, suivie par les extrémités, les organes internes et le tronc.

3. Aspects ambivalents de la prévention des accidents

La motricité forme une partie des compétences des enfants en matière de risque et contribue ainsi à la sécurité. Pour la développer, les enfants ont besoin d'expériences motrices variées. Il s'agit notamment des entreprises que les enfants perçoivent comme des défis et que les adultes trouvent parfois dangereuses.

Les craintes des adultes se répercutent souvent sur la liberté de mouvement des enfants, bien trop restreinte. De prime abord, cette approche semble répondre aux questions de sécurité mais, parallèlement, l'environnement de jeu perd de son attractivité – la valeur ludique baisse – et, à long terme, la compétence des enfants en matière de risque ne se trouve pas renforcée.

Les exigences posées à l'encadrement sont accrues. Le personnel ne peut pas compter sur des règles indiscutables, mais doit sans cesse se prononcer derechef: de quoi faut-il croire les enfants capables? Dans quels domaines ont-ils besoin de soutien? Qu'est-ce qui est dangereux? Où faut-il poser des limites?

On ne tient pas compte des aptitudes différentes des enfants en définissant un seul critère (adulte). C'est par le jeu que les enfants entraînés viennent à bout de défis que le personnel d'encadrement trouve peut-être dangereux, car il sous-estime les enfants. Ceux qui n'ont pas d'expérience ou ne sont pas concentrés échouent dans des tâches que

le personnel d'encadrement considère peut-être comme extrêmement simples, parce qu'il surestime les enfants.

Tant les exigences trop élevées que les sollicitations insuffisantes empêchent l'apprentissage. Un niveau approprié en la matière et la perspective des enfants sont donc primordiaux dans la définition du risque (maîtrisable ou excessif). Les entreprises stimulantes ont aussi leur place dans le cadre de l'encouragement de l'activité physique – elles représentent même une part importante de la valeur ludique. Mais aucun enfant ne doit être contraint à pratiquer une activité. Les enfants doivent décider par eux-mêmes s'ils ne se sentent pas encore capables de relever un défi.

La plupart des enfants sont capables de s'autoestimer dans un environnement qui leur est adapté. Aussi les accidents sont-ils plutôt rares. Par contre, le risque zéro n'est pas possible, raison pour laquelle on ne peut exclure les accidents de manière générale (bannissons néanmoins les accidents graves!). La norme européenne SN EN 1176-1 «Equipements et sols d'aires de jeux» le formule ainsi en substance: «Les enfants doivent apprendre à gérer le risque, ce qui peut entraîner des chocs et des contusions, voire occasionnellement la fracture d'un membre.»

4. Objectifs et groupes cibles

Le présent guide doit contribuer à répondre aux questions liées à la sécurité et au risque en fonction de la situation. D'une part, il s'agit d'inciter le personnel d'encadrement des écoles, crèches, groupes de jeu et garderies à offrir aux enfants un environnement sûr à forte valeur ludique et à tolérer les entreprises pleines de défis. Le guide a pour objectif de soutenir la réflexion et le développement du travail au niveau individuel et peut permettre de l'expliquer aux parents, collègues ou autorités.

D'autre part, la présente documentation s'adresse aux délégués bpa à la sécurité de même qu'aux concierges et membres des autorités qui ont à faire avec les espaces des enfants dévolus à l'activité physique, sous l'angle de la sécurité technique en particulier. Dans ce cadre, le guide a pour objectif principal de renforcer la compréhension des aspects pédagogiques. Il préconise par ailleurs le dialogue entre ces deux groupes cibles.

II. Encouragement de l'activité physique

1. Les enfants veulent bouger

Quand les enfants bougent, ils ne font pas du sport au sens propre. Pour eux, le corps est d'abord l'instrument qui leur permet de découvrir le monde, d'apprendre à se connaître et d'entrer en contact avec les autres – et d'y prendre plaisir. Les enfants veulent faire des expériences et satisfaire leur curiosité, tester leurs ressources et vaincre des défis. Ils s'enthousiasment pour ce qu'ils observent chez les autres enfants ou pour ce que les adultes font tout naturellement. Certaines activités physiques les fascinent, qu'elles soient passives telle la balançoire ou actives tel le vélo. Et, enfin, les enfants veulent être imaginatifs et inventer ensemble des jeux, des histoires voire des mondes imaginaires entiers. Ils veulent concrétiser leurs idées, définir les règles de leur jeu. Les jeux moteurs, de construction et de rôles sont souvent étroitement liés.

En règle générale, les enfants bougent suffisamment de leur propre chef pour leur bon développement – grâce à leur propension à jouer, bouger, découvrir et créer. Il est cependant fréquent que leurs besoins d'activité physique se heurtent à des obstacles: la peur, l'incompréhension et les interdictions des adultes, les jouets, agencements intérieurs et espaces favorisant peu l'activité physique, les distractions telles que la télévision ou les jeux informatiques. Si l'on veut faire bouger les enfants, il faut commencer par supprimer ces obstacles.

La richesse du choix a presque automatiquement pour conséquence que les enfants bougent selon un niveau d'exigences approprié, prennent plaisir et font des expériences positives. Ils ont ainsi de bonnes chances de persévérer dans leurs défis, de sorte que les progrès surviennent presque tout seuls – de manière ludique justement.

2. Cadre ouvert pour l'activité physique

Un cadre ouvert pour l'activité physique crée la valeur ludique la plus forte. Les enfants peuvent spontanément pourvoir à leurs besoins. Le matériel n'a pas une seule fin, mais de multiples usages. Il attire ainsi les enfants sans nécessiter d'explications, mais doit aussi leur permettre d'évaluer et de comprendre les effets de leurs actions.

Le personnel d'encadrement doit également faire montre d'ouverture: il laisse suffisamment de temps aux enfants pour progresser et se développer. Il se laisse surprendre par leurs idées et approuve aussi des jeux et idées insolites.

Dans un tel cadre, les enfants ne s'adonnent pas tous à la même activité. Certains sont plus courageux ou adroits et cherchent toujours de nouveaux défis, tandis que d'autres préfèrent la clarté et sont séduits par la même idée toute une journée. Les uns ont sans cesse de nouvelles idées, d'autres s'enthousiasment après un certain temps d'observation et d'attente.

Les tâches du personnel d'encadrement changent dans un cadre ouvert: il fait preuve de plus de réserve, mais doit quand même être présent. Le rapport entre laisser-faire et encadrement se définit au cas par cas. Comment garantir la sécurité dans ce cadre? Le présent guide aide le personnel à relever ce défi.

Illustration 1

Source: Projet «Kinder in Bewegung»

III. Compétence en matière de risque et prise de conscience des dangers

1. Compétence en matière de risque

La compétence en matière de risque est la faculté d'évaluer les risques et d'y faire face de manière appropriée. Les enfants qui ont acquis cette compétence connaissent leurs possibilités et leurs limites. Ils abordent de nouveaux défis avec prudence et viennent à bout d'exercices connus avec savoir-faire. Il en va de même pour les expériences plus risquées, mais l'ampleur du défi doit correspondre aux aptitudes personnelles. De tels enfants sentent intuitivement quand ils doivent abandonner ou modifier un dessein et quand ils doivent se sauver d'une situation périlleuse. Au besoin, ils demandent une aide ciblée ou modifient une situation donnée pour qu'elle soit gérable.

2. Prise de conscience des dangers

La prise de conscience des dangers forme une part de la compétence en matière de risque. Elle se fait en trois étapes:

- Avec une prise de conscience aiguë des dangers, l'enfant identifie les risques liés à la situation dans laquelle il se trouve.
- La prise de conscience anticipée des dangers permet à l'enfant d'identifier le risque d'une situation avant qu'il ne l'aborde.
- Grâce à la prise de conscience de la prévention, l'enfant sait comment désamorcer une situation avant de l'aborder.

Les trois étapes ne sont pas fonction d'un âge précis, car l'évaluation des dangers ne dépend pas uniquement de l'enfant, mais aussi fortement des situations concernées. Un cadre ouvert pour l'activité physique est conçu de manière délibérée et ciblée de telle sorte que les enfants puissent évaluer les situations et qu'il n'y ait pas de danger latent. Par contre, les enfants ont bien plus de peine à évaluer les situations dans la circulation routière, par exemple. Ils doivent donc les maîtriser ultérieurement.

3. Encouragement de la compétence en matière de risque

La compétence en matière de risque évolue en partie automatiquement, de pair avec le renforcement des compétences motrices des enfants et leurs multiples expériences des situations périlleuses. Par ailleurs, on encourage la conscience de la sécurité chez les enfants en parlant avec eux de certaines situations de manière ciblée, en regardant avec eux de nouvelles offres d'activité physique et en introduisant des règles simples, mais claires. Si parler des risques devient une habitude, il est fort à parier que les enfants se le fassent souvent remarquer mutuellement lorsqu'une situation semble dangereuse.

Cela ne veut pas dire qu'il faille discuter de chaque situation avec les enfants, car ils adaptent leur comportement en partie automatiquement aux circonstances. La plupart des enfants savent suffisamment bien estimer leurs possibilités et leurs limites. Ils se rendent par exemple compte si une planche posée sur deux caisses est instable. Ils sont capables de prendre en compte le défi dans leur action – voire le recherchent, car la variante stable ne revêt plus aucun intérêt!

Illustration 2

Source: Stefan Weber, www.swebfoto.ch

Illustration 3

Source: Projet «Kinder in Bewegung»

4. Enfants aux besoins particuliers

Les enfants ayant acquis la compétence en matière de risque sont-ils particulièrement adroits au plan moteur? Pas forcément. Les enfants faisant montre d'une plus grande adresse osent s'attaquer à des exercices plus exigeants et viennent à bout d'une vaste palette de défis. Mais la notion de risque diffère d'un enfant à l'autre. Les enfants maladroits sont aussi en mesure d'estimer ce qui présente un risque pour eux. Une enseignante d'école enfantine raconte l'exemple d'un enfant craintif qui a passé beaucoup de temps à sauter d'une échelle double, tout d'abord du premier échelon, puis du deuxième, et ainsi de suite. L'enfant a descendu une marche plusieurs fois avant de sauter, ne se sentant pas encore capable à cette hauteur. Il a donc fait parfaitement montre de compétence en matière de risque, à l'aune de ses capacités.

Ce ne sont donc pas (ou pas forcément) les enfants maladroits qui manquent de compétences pour estimer les risques, mais les enfants incontrôlés et inhibés.

- Les enfants incontrôlés ne se rendent pas assez compte de leur environnement et se retrouvent ainsi plusieurs fois dans des situations où ils sont dépassés. Ils se mettent en danger de même que les autres, à qui ils coupent la route avec leur trop-plein d'énergie.
- Les enfants inhibés, d'autre part, ont peu voire pas confiance en eux et n'osent même pas aborder des situations qu'ils seraient capables de maîtriser.

La plupart des enfants arrivent à s'autoévaluer correctement. Dans un cadre ouvert pour l'activité physique, ils ne requièrent pas de prise en charge et de surveillance continues. A la place, le personnel d'encadrement peut se consacrer aux enfants qui ne savent pas s'autoévaluer correctement et ont besoin de soutien.

IV. Sécurité architectonique et technique

1. Sécurité technique en intérieur

Au premier chef, il importe de protéger les enfants des dangers qu'ils n'identifient pas ou difficilement comme tels, notamment dans le cadre de la sécurité architectonique et technique. Des revêtements de sol élastiques et souples se prêtent aux espaces destinés à l'activité physique. La construction d'un sol à usage sportif n'est pas indispensable. Il faut un support antidérapant et des tapis ou matelas posés ou placés de telle manière. Les murs ne doivent pas être rugueux ou présenter de saillies pointues. Les fenêtres accessibles aux enfants devraient comporter du verre de sécurité ou aux propriétés équivalentes. Les installations électriques telles que prises ou lampes doivent inclure la sécurité enfants et comprendre, par exemple, des cache-prises spéciaux.

Pour prévenir les accidents impliquant des appareils endommagés, il est nécessaire de contrôler régulièrement d'éventuels lacunes ou dommages. Les étagères et meubles, à l'instar des lits superposés, tables à langer ou miroirs, sont disposés de manière adéquate et ne risquent pas de se renverser. L'espace de chute doit être suffisant autour des éléments servant à l'activité physique et ne doit pas être entravé par des bords de table, boîtes à jouets, lavabos ou portemanteaux. Les bords des meubles et les étagères sont arrondis, les radiateurs proté-

Illustration 4

Source: Stefan Weber, www.swebfoto.ch

gés. En cas de hauteur de chute plus importante, il faut poser un revêtement antichoc approprié. Les dispositifs d'accrochage au plafond et aux murs ont une capacité de charge suffisante. Les crochets ne doivent en aucun cas se détacher. Il est nécessaire d'ôter les lampes des plafonds que les enfants peuvent atteindre en grimpant pour qu'ils ne se brûlent pas.

2. Terrains de jeu proches de la nature

70% de nos enfants grandissent dans un environnement urbain n'offrant que des possibilités limitées de découvrir la nature et de bouger. Elles sont donc d'autant plus importantes.

Les enfants adorent bouger dans la nature alentour, qui satisfait à de nombreux critères du cadre ouvert pour l'activité physique. Partant, les espaces extérieurs des écoles, crèches et groupes de jeu aménagés dans un esprit de proximité de la nature offrent une forte valeur ludique et d'importantes possibilités d'activité physique. La matérialisation et la plantation de l'espace extérieur doivent être adaptées aux besoins pédagogiques avec circonspection et à bon escient. Par ailleurs, la zone doit être délimitée des routes, places de parc, voies ferrées, eaux profondes ou sources de danger similaires par des clôtures.

Les enfants doivent faire l'expérience de l'eau sous diverses formes, et pas uniquement l'eau potable: ruisseau ou filet d'eau, étang, flaque ou fondrière. Ce faisant, il faut veiller à ce que la pente ne soit pas trop forte près de la rive et que la profondeur de l'eau n'excède pas 20 cm. Si les enfants ont le droit de faire du feu, c'est uniquement sous la houlette et la surveillance d'adultes. De tels espaces requièrent un entretien et un soin en conséquence. Il vaut la peine de faire participer les enfants.

3. Les bons partenaires

Si des modifications de l'ouvrage ou des équipements de jeu sont prévues, il est recommandé d'y associer le bon partenaire. Dans tous les cas, **le concierge et la gérance** doivent être impliqués dans la planification et l'installation. Ils doivent généralement assurer l'entretien. La **commune** ou **l'autorité scolaire** peuvent donner des renseignements sur les autorisations nécessaires aux modifications de bâtiments. Les données statiques d'un ouvrage, à l'instar des poutres, éléments porteurs ou plafonds, doivent être examinées par un **spécialiste de la construction**. Enfin, le **délégué bpa à la sécurité** de la commune concernée peut répondre aux questions liées à la sécurité.

V. Organisation favorisant la sécurité

Une organisation favorisant la sécurité se fonde sur une composition de groupe et des règles appropriées, l'encadrement des enfants et, au besoin, des interventions adéquates.

Au fond, il s'agit de faire confiance aux enfants et de les évaluer correctement mais aussi, parallèlement, d'anticiper et de prévoir les développements possibles. L'opportunité de l'encadrement en découle. Les possibilités d'intervention varient en fonction de la situation.

1. Taille et composition des groupes

Les situations dangereuses surviennent souvent lorsque nombre d'enfants jouent ensemble dans un espace restreint. Les enfants ont envie de plaire aux autres, voire de les impressionner de temps à autre. Ils se laissent déjà aller à des activités téméraires à peine sont-ils observés par des enfants de leur âge, ou ils se laissent distraire et leur concentration en pâtit.

2. Règles adaptées

Les règles ont tendance à être trop strictes, car les adultes les définissent en fonction de la moyenne d'un groupe ou des enfants plus faibles. Les enfants plus courageux ou habiles ne trouvent ainsi pas de défis à leur mesure: ils ne sont pas suffisamment sollicités. Partant, il est conseillé de ne formuler que quelques règles claires. Le personnel d'encadrement peut compter sur le fait que la plupart des enfants savent s'autoévaluer correctement.

3. Interventions directives

Les interventions directives interrompent le jeu et permettent de parler d'une situation avec les enfants de manière ciblée ou de pallier un manque lié à la construction. Certains jeux nécessitent des règles limpides qui peuvent être observées de manière systématique. Le personnel d'encadrement identifie rapidement les enfants qui dérangent et mettent en danger les autres; il est conseillé de les garder à l'œil. Une interruption du jeu n'est toutefois pas toujours indiquée. S'il l'on veut notamment encourager une activité précise, spécialement pour les enfants réservés au demeurant, et aucun accident grave ne peut se produire, ou si les enfants prennent peur et se déconcentrent, une intervention soudaine tend plus à nuire qu'à garantir la sécurité.

4. Interventions attentistes

Dans le cadre d'une intervention attentiste, le personnel d'encadrement se trouve à proximité afin de pouvoir par exemple éviter le pire en cas de chute subite. L'enfant ne remarque alors l'intervention qu'en cas de chute. La situation est discutée au besoin.

5. Interventions d'accompagnement

Les enfants remarquent les interventions d'accompagnement, mais ne les vivent pas comme une interruption. Elles se déroulent en marge de l'action, le cœur de l'activité des enfants est préservé. Dans la variante non verbale, le personnel est présent et visible tout en ne parlant pas, il est simplement là, tend la main à l'enfant (peu importe s'il la prend) ou ajuste l'équipement de jeu – redresse par exemple une planche ou déplie entièrement l'échelle double.

La variante verbale de l'intervention d'accompagnement vise à entrer en conversation avec l'enfant. Exemples: «Ça te plaît?», «Tu es courageux!», «As-tu besoin d'aide?», «Tu oses bien des choses!» De telles paroles n'interrompent pas le jeu, mais portent sur le principe même de l'encouragement. Parallèlement, cette approche permet de mieux évaluer la situation en se fondant sur la réaction de l'enfant et, le cas échéant, de procéder à d'autres interventions.

Encore un brin plus intensif: tenter de prendre part au jeu et d'influer de la sorte, par exemple en proposant d'intégrer au jeu une planche, un panier ou une corde. Parfois, il est aussi nécessaire de déplacer le jeu en douceur dans un autre coin ou d'organiser d'autres constellations sociales.

6. Le rôle des parents

La plupart des parents ne connaissent pas ce genre d'encouragement de leur enfance, possible source de réserves ou de peurs qui peuvent se transmettre aux enfants. L'enseignant peut y remédier en les informant ouvertement sur le potentiel et l'organisation de l'encouragement de l'activité physique. Cette approche est particulièrement efficace lorsque les parents peuvent observer leurs enfants dans des cadres ouverts pour l'activité physique, par exemple lors d'une matinée de jeu en commun. Certains parents ne remarquent qu'en de telles occasions ce dont leurs enfants sont capables.

VI. Considérations juridiques

1. Devoir de garde et de surveillance

Le personnel d'encadrement des écoles (y compris des écoles enfantines), crèches, garderies et groupes de jeu ont un devoir de garde envers les enfants et adolescents qui leur sont confiés et sont ainsi responsables de leur intégrité. Il s'agit notamment de les surveiller et de prendre des mesures afin de les protéger.

Parallèlement, le personnel d'encadrement et les enseignants doivent veiller, dans le cadre de leur devoir de diligence et en fonction de leurs possibilités, à ce que les enfants et adolescents qui leur sont confiés ne causent pas de dommages. Il n'est guère possible de préciser la diligence requise dans le cadre de la surveillance d'une manière générale. Elle dépend de la situation au cas par cas et de différents facteurs (tels que le genre d'activité, l'âge, le développement ou le caractère de l'enfant).

Le personnel d'encadrement ou les enseignants qui planifient avec soin et anticipation, surveillent les enfants qui leur sont confiés avec attention, respectent les directives et règlements de leurs supérieurs de même que les règles déontologiques remplissent l'essentiel de leur devoir de diligence. Le document *Verantwortlichkeit und Haftpflicht der Lehrpersonen*, publié par ECH (en allemand uniquement), contient des informations complémentaires.

2. Normes techniques

Les bâtiments des écoles (y compris des écoles enfantines), crèches, garderies et groupes de jeu doivent satisfaire aux dispositions cantonales et communales de même qu'aux exigences de qualité. La législation cantonale sur les constructions comprend une série de dispositions qui concernent la sécurité dans l'habitat et les bâtiments publics en général et qui renvoient en partie directement ou indirectement aux normes techniques.

Les normes techniques n'ont pas force obligatoire. A la différence des prescriptions officielles, leur application se fait en principe sur une base volontaire, ce qui ne veut pas dire pour autant que l'on peut tout bonnement les ignorer. Une pertinence juridique peut leur être conférée. C'est notamment le cas lorsqu'une loi ou une ordonnance renvoie à des normes techniques, que des contrats de droit privé les déclarent comme étant déterminantes pour le rapport juridique concret ou qu'elles servent à préciser des notions juridiques imprécises telles que «état de la technique» ou «règles de l'architecture». Par ailleurs, les tribunaux peuvent invoquer les normes techniques et les recommandations d'organisations privées reconnues comme des critères déterminants pour la diligence à observer dans le cadre des procédures en dommages-intérêts ou pénales. Aussi est-il recommandé de respecter les normes techniques idoines ainsi que les recommandations des organisations reconnues.

3. Responsabilité du propriétaire de l'ouvrage

En vertu de l'art. 58 du code des obligations (CO; RS 220), le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien. Il doit ainsi garantir que l'état et le fonctionnement de son ouvrage ne met rien ni personne en danger. Il y a défaut lorsque la conception et le fonctionnement ne sont pas sûrs. Celui-ci peut consister en une installation, une fabrication ou un entretien défectueux. La responsabilité du propriétaire de l'ouvrage est une responsabilité causale qui ne présuppose pas de faute de sa part (p. ex. responsable d'une école). En règle générale, le propriétaire n'est pas responsable s'il peut prouver qu'il a pris toutes les mesures de sécurité objectivement nécessaires et raisonnablement exigibles dans la réalisation et l'entretien de l'ouvrage.

4. Loi fédérale sur la sécurité des produits

Conformément à la loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPro; RS 930.11), les produits doivent être conformes aux exigences essentielles en matière de santé et de sécurité ou correspondre à l'état des connaissances et de la technique. Seuls peuvent être mis sur le marché ou à la disposition de tiers les produits qui présentent un risque nul ou minime pour la santé ou la sécurité des utilisateurs ou de tiers lorsqu'ils sont utilisés dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles.

Quiconque met à disposition du matériel destiné à l'activité physique est considéré comme responsable de la mise sur le marché au sens de la LSPro. Il est tenu d'annoncer à l'autorité d'exécution compétente si ces produits présentent des risques. En cas d'acquisition du produit à l'étranger, il doit pouvoir fournir l'ensemble des documents techniques (p. ex. évaluation des risques, rapport de contrôle). Si le produit est fabriqué en Suisse ou qu'il existe un importateur, le prestataire du service peut indiquer l'adresse de référence à l'organe de contrôle.

VII. Safety Card du bpa

La Safety Card est un outil de travail développé par le bpa que les enseignants peuvent utiliser de manière ciblée avant, pendant et après les cours. D'une part, elle permet d'évaluer, avant et pendant une activité, les risques qu'ils encourent avec les enfants et si des interventions sont nécessaires. D'autre part, cette réflexion peut aussi avoir lieu a posteriori afin de poursuivre le développement d'une activité en conséquence.

La Safety Card du bpa montre, au recto, les trois phases «avant» (préparation), «pendant» (déroulement) et «après» (évaluation) et, au verso, les trois principaux paramètres qui influent sur le risque et la sécurité: les enfants, l'encadrement et l'environnement (matériel, engins, etc.). L'enchaînement des couleurs signale l'évaluation du risque en fonction des niveaux «faible» (vert), «moyen» (jaune) et «élevé» (rouge).

Illustration 5
Safety Card du bpa (pour la pratique: à détacher de la feuille ci-jointe)

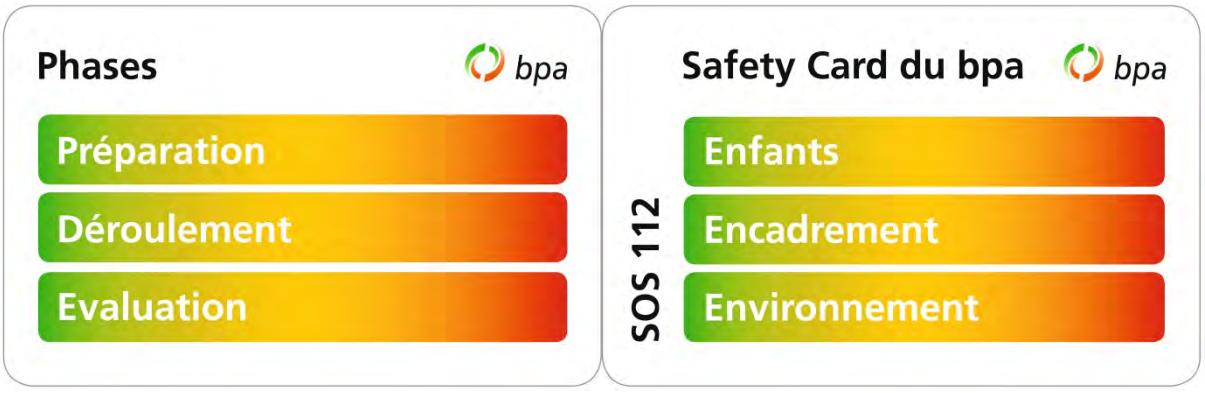

1. Niveaux de risque

La zone verte correspond à la zone de confort. Le risque est considéré comme «bas» ou «contrôlable». L'activité ne présente aucune difficulté pour les enfants. La zone verte indique que tout est en ordre et que l'activité peut se poursuivre.

La zone jaune correspond à la zone d'apprentissage, dans laquelle l'activité ou certaines parties de l'activité ne peuvent plus être réalisées facilement et de façon détendue. Les enfants sont invités de manière contrôlée à quitter la zone de confort et à prendre un risque calculé dont la responsabilité peut être assumée. Repousser avec précaution ses propres limites accentue l'effet d'apprentissage et permet d'élargir son répertoire moteur.

La zone rouge désigne la zone interdite. Le risque est trop élevé et incontrôlable. L'enseignant ne peut plus assumer la responsabilité des enfants. Si un des trois paramètres se trouve dans la zone rouge, l'activité doit être interrompue.

La zone jaune est la plus précieuse. Le risque contrôlé contribue dans une large mesure à la valeur ludique. Il s'agit de la zone de développement: les enfants font de nouvelles expériences, développent de nouvelles compétences et routines. Ils font des expériences positives et renforcent leur confiance en eux. Selon des estimations du personnel d'encadrement, 90% des enfants s'autoévaluent correctement dans la zone jaune. Aussi une intervention d'accompagnement, tout au plus, est-elle nécessaire. L'observation des enfants permet d'autant plus au personnel d'encadrement de se réjouir du courage, des progrès et de l'enthousiasme des enfants.

2. Paramètre des enfants

Les enfants influent sur la sécurité par leur comportement, qui dépend de leur développement moteur, cognitif, émotionnel et social, mais aussi de l'humeur du moment, des constellations sociales et de la dynamique naissante.

Le comportement des enfants est cependant aussi fonction de la valeur ludique: si celle-ci est élevée, les enfants peuvent se plonger, se concentrer et s'épanouir dans une activité. A l'inverse, une valeur ludique insuffisante recèle le risque que les enfants s'ennuient et se lancent dans des défis en apparence plus intéressants – p. ex., utiliser le matériel de manière inappropriée, se provoquer mutuellement, faire le pitre ou adopter d'autres comportements perturbateurs. Une valeur ludique élevée, des règles simples et peu nombreuses ainsi qu'un environnement stimulant, parfois exigeant, contribuent à ce que les enfants adoptent un comportement favorisant la sécurité.

La sécurité dépend de la justesse de l'autoévaluation de l'enfant par rapport à la situation donnée. La plupart des enfants sont capables de s'autoévaluer correctement dans des situations présentant une forte valeur ludique, à condition qu'ils ne soient pas dérangés dans leur concentration sur le défi imposé et qu'il n'y ait pas de pièges ou de difficultés latentes.

La principale question qui se pose en l'espèce:

> L'enfant s'évalue-t-il correctement dans la situation donnée?

Voici d'autres questions importantes:

- Un comportement inadapté de la part des enfants est-il imputable à une valeur ludique insuffisante?
- Dans quelle mesure l'enfant a-t-il développé sa motricité? Est-il actif sous une forme adaptée à l'état de son développement?
- L'enfant est-il suffisamment concentré? Est-il d'une humeur qui restreint sa concentration?
- L'enfant passe-t-il pour avoir un comportement craintif ou incontrôlé? Quel est son état actuel? Est-il actif sous une forme qui correspond en l'espèce?
- L'enfant respecte-t-il les règles en vigueur?
- Combien d'enfants participent à une activité? Ce nombre est-il adapté?
- Quelle est la dynamique du groupe? Est-elle favorable ou préjudiciable à la concentration? Favorise-t-elle la peur ou la témérité?

3. Paramètre de l'encadrement

Le personnel d'encadrement influe également sur la sécurité par son comportement. Il crée un environnement d'apprentissage dans lequel les enfants sont actifs et qui détermine si les enfants trouvent des défis à leur mesure, s'ils s'ennuient ou se sentent dépassés. Le personnel d'encadrement donne des impulsions de jeu si nécessaire et suit les enfants dans leurs activités.

Parmi le personnel d'encadrement, certains font preuve de plus d'audace et de confiance envers les enfants, d'autres sont sur la réserve et tendent à leur imposer des limites trop strictes. L'approche influe directement sur la valeur ludique et l'épanouissement des enfants. Des limites trop strictes ne favorisent la sécurité que superficiellement, car elles ne permettent pas aux enfants d'être actifs à bon escient et de développer leur compétence en matière de risque. Elles sont aussi la porte ouverte aux transgressions, requièrent une surveillance et des interventions accrues.

La principale question qui se pose en l'espèce:

> En ma qualité de membre de l'encadrement, est-ce que j'évalue l'enfant de manière appropriée?

Voici d'autres questions importantes:

- Si je ne crois pas les enfants capables de réussir une activité, cela tient-il à eux ou à ma peur?
- Fais-je trop confiance aux enfants? Leur demandé-je des performances qu'ils ne sont pas du tout à même d'accomplir au vu de leur habileté motrice, de leur force ou de leur courage?
- Suis-je assez attentif et présent?
- Parmi le personnel d'encadrement, combien de personnes y a-t-il sur place? Est-ce suffisant? Le cas échéant, comment nous répartissons-nous la surveillance des enfants?
- Les règles en vigueur sont-elles connues? Sont-elles trop strictes ou trop permissives?
- La forme organisationnelle choisie (règles et accompagnement) offre-t-elle une forte valeur ludique? Les enfants trouvent-ils des défis à leur mesure? Ou s'ennuient-ils et cherchent-ils une activité plus intéressante en apparence?

Illustration 6

Source: Projet «Kinder in Bewegung»

4. Paramètre de l'environnement

Par environnement, on entend l'environnement spatial, l'équipement et le matériel disponible, mais aussi les influences extérieures telles que le trafic ou la météo. Pour les enfants et le personnel d'encadrement, l'influence de l'environnement sur la sécurité n'est pas toujours facile à estimer. Des risques calculables contribuent à une valeur ludique élevée. Une passerelle branlante ou d'autres éléments des «chantiers de construction pour l'activité physique», par exemple, fascinent les enfants, constituent des défis et se laissent généralement bien évaluer. Chaque dispositif ne doit donc pas être complètement stable. Il est indispensable que les enfants soient en mesure d'évaluer les dangers, voire même de les intégrer au jeu.

La principale question qui se pose en l'espèce:

> Y a-t-il des dangers ou des pièges que les enfants ne peuvent pas identifier ou évaluer correctement?

Voici d'autres questions importantes:

- L'espace de chute est-il suffisant? Est-il entravé par des murs, coins, bords de table, portemanteaux, lavabos, radiateurs, matériel mobile ou autres?
- Le matériel est-il intact et monté correctement? Des étagères peuvent-elles basculer, des crochets se détacher?
- Est-il certain que les enfants ne peuvent pas toucher d'appareil brûlant, à l'instar des lampes? Ni se blesser avec des prises ou d'autres appareils électriques?
- Les fenêtres peuvent-elles se briser? (Les vitres recouvertes de matière plastique recèlent moins de risques de blessure.)
- Les enfants peuvent-ils se blesser contre des murs rugueux? (Les murs lisses recèlent moins de risques de blessure.)
- L'environnement offre-t-il une forte valeur ludique, soit suffisamment de défis, d'aménagements variés et de choix?

Illustration 7

Source: Projet «Kinder in Bewegung»

VIII. Le double cycle de l'évaluation des risques

Pour évaluer le risque, nous proposons un modèle fondé sur un double cycle (voir illustration 8).

Sur de longues périodes, le suivi des enfants comprend une série de situations qu'il s'agit de préparer, de réaliser et d'évaluer. Cette approche correspond aux phases avant – pendant – après figurant sur la Safety Card du bpa.

En soi, le déroulement porte sur une série de situations qui se présentent comme une interaction entre les enfants, le personnel d'encadrement et l'environnement. L'encouragement de la sécurité suit les étapes suivantes: prise en compte de la situation; évaluation du risque; mesures. Chaque situation peut évoluer en permanence. Aussi ce second cycle sert-il plusieurs fois durant le déroulement en fonction de l'évolution de la situation.

1. Préparation

La préparation réside dans l'aménagement de l'espace, le choix du matériel de même que la définition et la communication de règles. L'adaptation aux conditions des enfants constitue le point de repère déterminant, notamment quant à la taille et à la dynamique escomptée du groupe.

Illustration 8
Processus de l'évaluation des risques

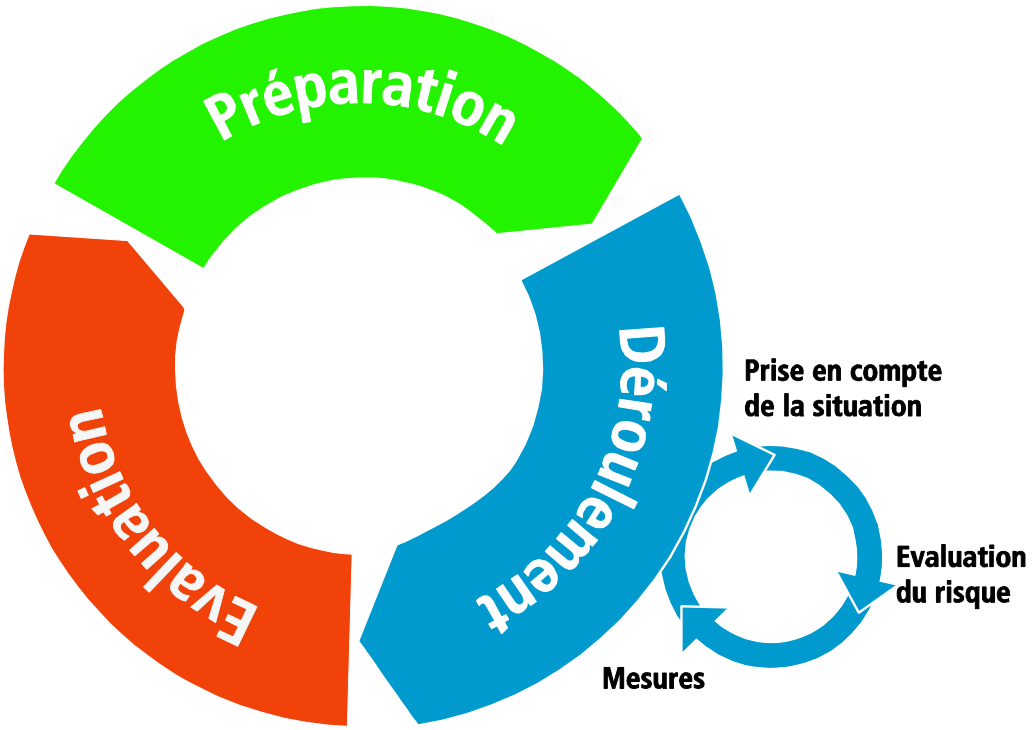

Source: bpa

2. Déroulement

2.1 Prise en compte de la situation

Prendre conscience de la situation de jeu est nécessaire pour évaluer le risque. Les questions ci-dessus relatives aux différents paramètres (enfants, personnel d'encadrement et environnement) peuvent aider en l'espèce (voir chap. VII.2./3./4.).

2.2 Evaluation du risque

La prise en compte de la situation permet le plus souvent de bien comprendre si la situation se déroule dans la zone verte, jaune ou rouge. Les questions suivantes sont une aide supplémentaire:

- Qu'est-ce qui peut arriver?
- Est-ce que cela a le droit d'arriver?
- Quelle en est la probabilité?

Les réponses permettent les évaluations suivantes:

- Rien ne peut arriver → zone verte.
- Quelque chose peut arriver, qui semble improbable au vu des paramètres ou a tout à fait le droit de survenir au vu de l'effet d'apprentissage escompté (au plus des blessures légères) → zone jaune.
- Quelque chose peut arriver qui semble probable et ne doit pas se produire → zone rouge.

En soi, les images qui illustrent les exemples ci-après ne se laissent pas interpréter de manière suffisamment univoque. Partant, la description de la situation est compilée dans un tableau, qui précise à quelles conditions chaque situation se classe plutôt dans la zone verte, jaune ou rouge. Les éventualités qui en découlent sont voulues, car elles existent aussi dans la réalité.

Tableau 1
Matrice d'évaluation de la situation

Risque faible	Risque moyen	Risque élevé
Les **enfants** pratiquent des activités qui ne recèlent aucun risque d'accident ou qu'ils connaissent déjà très bien. Ils sont sûrs d'eux, les activités ne requièrent pas une concentration particulière, des moments où ils peuvent faire les pitres ou ne pas être concentrés sont permis.	Les **enfants** pratiquent des activités qui sont des défis pour eux. Ils doivent faire montre d'un certain courage. Ils sont concentrés, sûrs d'eux et évaluent leurs compétences correctement. Les règles en vigueur sont respectées.	Les **enfants** osent s'attaquer à des tâches trop ambitieuses, sont trop téméraires ou inattentifs, ne peuvent donc pas évaluer correctement leurs capacités ou la situation. Les règles ne sont pas respectées. La situation est délicate lorsque les enfants, malgré une évaluation des risques qui est bonne le reste du temps, se gênent mutuellement ou se mettent en travers des autres, volontairement ou non.
Le **personnel d'encadrement** se sent sûr, ne doit pas constamment surveiller la situation et peut se consacrer aux autres enfants ou tâches de temps en temps.	Le **personnel d'encadrement** trouve qu'observer la situation et laisser l'enfant agir seul constituent un défi. Il surveille l'évolution, intervient tout au plus en accompagnant ou en soutenant l'enfant et l'encourage à accomplir la tâche qu'il s'est assignée.	Le **personnel d'encadrement** se sent dépassé pour évaluer la situation correctement, par exemple, car plusieurs situations requièrent son attention simultanément. Ou il fait trop confiance aux enfants et les mène ainsi dans des situations qui suscitent la peur.
Le matériel et les appareils concernés sont sûrs et stables.	**Le matériel et les appareils**, par exemple les installations d'un chantier de construction pour l'activité physique, peuvent être un peu instables, mais les enfants identifient les difficultés, les prennent en compte dans leur autoévaluation ou les trouvent même captivantes. En cas de chute ou d'autre évolution involontaire, les enfants retombent en toute sécurité ou s'en tirent tout au plus avec des blessures légères.	**Le matériel et les appareils** sont si branlants, instables voire défectueux qu'un accident grave peut se produire en cas de chute ou autre défaillance. Dit de manière générale: la situation comporte des pièges et difficultés que l'enfant, aussi attentif et conscient des risques soit-il, ne peut discerner ou prévoir.

Le tableau évoque la Safety Card du bpa dans sa structure et ses couleurs: les trois facteurs (enfants, personnel d'encadrement et environnement) sont examinés en fonction des trois niveaux de risque. Dans la pratique, la Safety Card se révèle un aide-mémoire pour les principaux paramètres.

La même largeur prévue pour les trois colonnes peut donner l'impression que les zones verte, jaune et rouge sont tout aussi fréquentes. Tel n'est pas le cas. La plupart des enfants préfèrent la zone jaune. La zone rouge est rare, notamment car des mesures sont prises à temps ou que l'activité est interrompue.

2.3 Mesures

Dans la zone verte, aucune mesure n'est nécessaire. En fonction de la situation, des interventions attentistes ou d'accompagnement sont indiquées dans la zone jaune. Il vaut au moins la peine de ne pas quitter la situation des yeux afin de pouvoir réagir en cas de changement. Dans la zone rouge, des mesures s'imposent en fonction de la situation. Si aucune mesure de réduction des risques n'est envisageable («retour» dans la zone jaune), il faut interrompre l'activité.

Illustration 9

Source: Projet «Purzelbaum»

Les mesures visent à garantir la sécurité nécessaire et à ne pas limiter inutilement la valeur ludique. Les différences résultent de l'**ampleur de l'intervention** (directive, attentiste, d'accompagnement, voir chap. V) et du **paramètre**: les mesures impliquant les enfants influent sur leur comportement. Les mesures visant le personnel d'encadrement concernent par exemple la formulation de règles plus strictes ou souples ou l'adaptation de l'ampleur des interventions. Les mesures portant sur l'environnement ont pour objectif de définir le matériel intégré au jeu, de déplacer d'endroit un jeu entamé ou de supprimer des difficultés ou des pièges difficilement perceptibles.

3. Evaluation

Le suivi permet de réfléchir aux situations qui se sont présentées, à la préparation et au comportement personnel adopté dans la situation ainsi que de tirer les conclusions pour la préparation et le déroulement subséquents.

Illustration 10

Source: Projet «Kinder in Bewegung»

IX. Exemples

Les exemples sont des aperçus de «déroulement». Partant, la préparation et le suivi ne sont pas expliqués plus en détail.

Les mesures qui complètent les exemples s'entendent comme des propositions. En fonction de la situation, d'autres interventions sont possibles.

> Les descriptions des photos sont subjectives et fonction de la situation. Elles ne se veulent pas exactes. En réalité, le personnel d'encadrement connaît mieux les enfants, leurs forces et faiblesses de même que les conditions sur place. Il peut ainsi mieux appréhender la situation.

Ce faisant, la description du cas livre aussi des renseignements sur la préparation et la réflexion sur les situations.

1. Corde à grimper

1. Prise en compte de la situation

L'image montre l'intérieur d'une école enfantine. La corde attachée à la galerie sert en premier lieu à grimper. De telles occasions de renforcer la musculature des bras sont les bienvenues. Elles sont malheureusement rares dans les crèches et les écoles (y compris les écoles enfantines).

L'espace de chute est limité dans le cas présent. Les escaliers, le poteau situé à l'arrière et la balustrade de l'escalier recèlent des dangers. Les «coussins» posés sur l'escalier sont une tentative de mesure technique de sécurité qui se révèle insuffisante. En effet, ces coussins ne pourraient pas atténuer les conséquences d'une chute. Le cas échéant, ils pourraient même inciter l'enfant à ne pas observer les règles, à surestimer les mesures de protection et à négliger les dangers existants.

La situation étriquée pourrait pousser le personnel d'encadrement à instaurer une série de règles, par exemple en ce qui concerne le balancement, la hauteur, la protection contre les chutes, la prise en compte de l'escalier, le contact du pied avec le poteau ou les enfants concernés. Un nombre de règles important accroît la probabilité de leur non-respect, complique la surveillance, diminue l'attractivité de l'offre et, ainsi, la valeur ludique et remet indirectement la sécurité en question.

Illustration 11
Corde à grimper

Source: Brigitte Ischer

2. Evaluation du risque

Voir Tableau 2

3. Mesures possibles en cas de risque élevé

- Selon le comportement de l'enfant, prôner une intervention directive ou d'accompagnement, par exemple pour discuter des règles applicables avec lui, pouvoir le rattraper en cas de chute, le soutenir en l'encourageant ou suggérer une activité qui convient mieux à son état d'esprit actuel;
- interrompre le jeu pour assurer la corde;
- réajuster le matelas ou rendre l'enfant attentif au fait que celui-ci peut glisser;
- suspendre la corde à un autre endroit impliquant moins de règles;
- interrompre le jeu si le personnel d'encadrement se sent momentanément dépassé pour retrouver une vue d'ensemble;
- se demander si l'évaluation «rouge» correspond vraiment ou s'il ne s'agit pas de ses propres peurs;
- n'exiger de l'enfant que ce qu'il est à même de maîtriser.

Tableau 2
Matrice d'évaluation de la situation – exemple de la corde à grimper

Risque faible	Risque moyen	Risque élevé
si l'**enfant** ne grimpe pas très haut.	si l'**enfant** grimpe plus haut qu'il n'en a l'habitude et recherche ainsi un défi.	si l'**enfant** est dissipé, incontrôlé ou se surestime.
s'il connaît bien la situation et la maîtrise avec savoir-faire.	s'il est en mesure de retomber en toute sécurité en sautant.	s'il n'est pas assez entraîné au plan moteur et grimpe à une hauteur de laquelle il ne peut plus sauter sans danger.
s'il est habile et fort au plan moteur.		s'il ne peut probablement plus amortir le saut et se blesse grièvement.
s'il connaît et respecte les règles en vigueur pour appréhender cette situation.		s'il grimpe plus haut que la bande bleue (et ne respecte donc pas une règle).
s'il vient aussi à bout de la situation en étant dérangé par d'autres enfants.		
si le **personnel d'encadrement** connaît la situation, sait bien évaluer l'enfant et compte sur le fait qu'il ne se passera rien, même s'il consacre parfois du temps à d'autres tâches.	si le **personnel d'encadrement** fait en principe confiance à l'enfant pour maîtriser la situation, même s'il lâche soudain la corde et doit sauter.	si un nombre important de règles empêche une activité appropriée.
	s'il doute que l'enfant respectera la règle de ne pas grimper plus haut que la bande bleue.	si le **personnel d'encadrement** ne peut pas évaluer la situation du premier coup et qu'il est accaparé par d'autres tâches, de sorte qu'il ne peut pas se consacrer suffisamment à la situation.
		si les enfants grimpent à une hauteur qui leur fait peur.
si la **corde** est assurée.	si la **corde** est assurée.	si la **corde** n'est pas assurée.
si l'espace de chute est pourvu de matériaux appropriés.	si le matelas glisse lorsque l'enfant saute mais qu'il n'est pas en mesure de maîtriser la situation.	si le matelas glisse lorsque l'enfant saute et qu'il ne peut pas s'en saisir.

2. Pont

1. Prise en compte de la situation

L'image montre l'intérieur d'une crèche avec du matériel destiné à l'activité physique, selon la méthode d'Elfriede Hengstenberg. Diverses combinaisons sont possibles, et les divers éléments s'ajustent parfaitement. La hauteur et l'écart de la planche sont variables et peuvent être adaptés à la témérité et à la motricité de l'enfant.

Il est aussi possible de créer des situations comparables avec des caisses, des échelles doubles ou des planches. Leur utilisation et leur combinaison sont encore plus variées. Ce sont donc des éléments appréciés et utiles pour les chantiers de construction et les cadres ouverts pour l'activité physique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. A la différence du matériel de Hengstenberg, on peut aussi construire des passerelles branlantes, ce qui accroît encore la valeur ludique pour les enfants expérimentés.

Dans le cas présent, le personnel d'encadrement a renoncé à poser un matelas. Les enfants ne sont ainsi pas tentés de sauter de la planche.

Illustration 12
Pont

Source: Projet «Kinder in Bewegung»

2. Evaluation du risque

Voir Tableau 3

3. Mesures possibles en cas de risque élevé

- Selon le comportement des enfants, prôner une intervention directive ou d'accompagnement, par exemple pour discuter des règles applicables avec eux, pouvoir rattraper un enfant en cas de chute, les soutenir en les encourageant ou suggérer une activité qui convient mieux à leur état d'esprit actuel;
- interrompre le jeu afin d'assurer l'assemblage des différentes parties;
- libérer l'espace de chute des objets dangereux;
- interrompre le jeu si le personnel d'encadrement se sent momentanément dépassé pour retrouver une vue d'ensemble;
- se demander si l'évaluation «rouge» correspond vraiment ou s'il ne s'agit pas de ses propres peurs;
- n'exiger de l'enfant que ce qu'il est à même de maîtriser.

Tableau 3
Matrice d'évaluation de la situation – exemple du pont

Risque faible	Risque moyen	Risque élevé
si l'**enfant** connaît bien la situation et la maîtrise avec savoir-faire.	si les **enfants** vivent la situation comme un défi, par exemple en raison de la hauteur, à laquelle ils ne sont pas encore habitués.	si les **enfants** sont dissipés, incontrôlés ou se surestiment.
	s'ils sont en mesure de retomber en toute sécurité en sautant.	s'ils se gênent mutuellement.
si le **personnel d'encadrement** connaît la situation, sait bien évaluer les enfants et compte sur le fait qu'il ne se passera rien, même s'il consacre parfois du temps à d'autres tâches.	si le **personnel d'encadrement** souhaite soutenir les enfants dans leur action, mais doute qu'ils puissent faire face à la situation sans surveillance ou aide.	si le **personnel d'encadrement** doute fortement que les enfants puissent maîtriser la situation sans accident.
		s'il ne peut pas évaluer la situation du premier coup et qu'il est accaparé par d'autres tâches, de sorte qu'il ne peut pas se consacrer suffisamment à la situation.
		s'il attend des enfants qu'ils se balancent à une hauteur qui leur fait peur.
si les **éléments** sont ajustés de telle sorte qu'ils ne peuvent pas osciller ou se déplacer.	si les **éléments** sont installés de sorte à pouvoir bouger un peu, mais sans déplacement provoquant une chute.	si les **éléments** sont combinés avec une telle négligence que leur déplacement et une chute sont possibles.
si les éléments sont en bon état.	si les éléments sont en bon état.	si les éléments sont endommagés.
si l'**espace de chute** est bien réglé et suffisant.	si l'**espace de chute** est bien réglé et suffisant.	si l'**espace de chute** est déplacé ou insuffisant.

3. Construction d'une tour

1. Prise en compte de la situation

Les images montrent l'espace extérieur d'une école enfantine. Des rondins de bois de tailles différentes constituent les éléments d'un chantier de construction pour l'activité physique. Leur utilisation et leur combinaison sont variées, raison pour laquelle ce sont des éléments appréciés et utiles pour tout cadre ouvert en matière d'activité physique.

Le garçon figurant sur les photos a choisi un défi particulier: il a combiné plusieurs rondins pour former une tour. Le côté branlant de la construction fait partie du défi. L'espace de chute est libre de tout objet et suffisamment grand.

Le garçon a toujours été conscient des exigences de sa démarche. Contrôlé et concentré, il s'est attendu à ce que la tour puisse se renverser. La première image montre sa tentative d'atteindre un nouveau point culminant. La seconde révèle comment il réagit habilement et saute lorsque le rondin situé au sommet de la tour se renverse. Il ne faut pas s'imaginer que d'autres enfants avec une motricité moins développée s'en sentent capables et imitent une telle entreprise.

Illustration 13
Construction d'une tour

Source: Projet «Kinder in Bewegung»

Illustration 14
Construction d'une tour

Source: Projet «Kinder in Bewegung»

2. Evaluation du risque

Voir Tableau 4

L'évaluation du risque table sur le fait que ce défi requiert un minimum de concentration. C'est une caractéristique de la zone jaune. Aussi la zone verte n'entre-t-elle pas en ligne de compte dans le cas présent. Parallèlement, le matériel ne présente pas de difficultés que le garçon ne connaîtrait pas.

3. Mesures possibles en cas de risque élevé

- Selon le comportement ou l'état d'esprit du garçon, prôner une intervention directive ou d'accompagnement, par exemple pour discuter des règles applicables avec lui, pouvoir le rattraper en cas de chute, le soutenir en l'encourageant ou suggérer une activité qui convient mieux à son état d'esprit actuel;
- déplacer le jeu sur un revêtement plus mou, comme l'herbe;
- interrompre le jeu si le personnel d'encadrement se sent momentanément dépassé pour retrouver une vue d'ensemble;
- éviter toute réaction soudaine et violente qui pourrait arracher le garçon à sa concentration et porter préjudice à sa sécurité;
- se demander si l'évaluation «rouge» correspond vraiment ou s'il ne s'agit pas de ses propres peurs.

Tableau 4
Matrice d'évaluation de la situation – exemple de la construction d'une tour

Risque faible	Risque moyen	Risque élevé
	si l'**enfant** aborde l'activité en étant concentré, sûr de lui et en ayant calculé les risques.	si l'**enfant** n'est pas concentré ou se surestime.
	s'il est en mesure de détecter l'éventuel renversement d'un rondin et d'anticiper la chute en sautant.	s'il n'est pas en mesure de pressentir les éventuelles difficultés de la situation.
	s'il n'est pas dérangé par les autres enfants.	si son développement moteur n'est pas encore suffisant pour réagir assez vite et absorber le saut de cette hauteur.
		s'il est dérangé par d'autres enfants.
	si le **personnel d'encadrement** fait en principe confiance à l'enfant pour maîtriser la situation, même s'il doit soudain sauter.	si le **personnel d'encadrement** ne croit pas l'enfant capable de maîtriser la situation.
		s'il ne peut pas évaluer la situation du premier coup et qu'il est accaparé par d'autres tâches, de sorte qu'il ne peut pas se consacrer suffisamment à la situation.

4. Muret

1. Prise en compte de la situation

L'image montre l'espace extérieur d'une crèche dans une zone qui n'est à vrai dire pas conçue pour le jeu. Les adultes le perçoivent comme une utilisation détournée, mais c'est une caractéristique importante des cadres ouverts pour l'activité physique: les enfants peuvent développer leurs propres idées et s'épanouir, ce qui est un défi passionnant pour eux.

Etant donné que le coin n'est pas adapté pour le jeu, aucun espace de chute n'est aménagé en conséquence. La bordure étroite située entre la place bétonnée et l'herbe est surélevée et représente un certain risque de blessure. Sinon, l'espace de chute est libre.

Illustration 15
Muret

Source: Projet «Kinder in Bewegung»

2. Evaluation du risque

La situation requiert un minimum de concentration de la part des deux enfants; il n'est pas conseillé de faire le pitre. C'est une caractéristique de la zone jaune. La zone verte n'entre donc pas du tout en ligne de compte dans le cas présent (Tableau 5).

3. **Mesures possibles** en cas de risque élevé

- Selon le comportement des enfants, prôner une intervention directive ou d'accompagnement, par exemple pour discuter des règles applicables avec eux, pouvoir rattraper un enfant en cas de chute, les soutenir en les encourageant ou suggérer une activité qui convient mieux à leur état d'esprit actuel;
  interrompre le jeu si le personnel d'encadrement se sent momentanément dépassé pour retrouver une vue d'ensemble;
- se demander si l'évaluation «rouge» correspond vraiment ou s'il ne s'agit pas de ses propres peurs;
- n'exiger des enfants que ce qu'ils sont à même de maîtriser;
- aménager et équiper cette zone extérieure de sorte à ce qu'elle soit pensée pour le jeu, par exemple en ajoutant des couleurs sur le mur, en prévoyant un espace de chute approprié, etc.

Tableau 5
Matrice d'évaluation de la situation – exemple du muret

Risque faible	Risque moyen	Risque élevé
	si les **enfants** connaissent cette situation ou d'autres suffisamment bien pour pouvoir évaluer les difficultés et se comporter en conséquence.	si les **enfants** sont dissipés, incontrôlés ou se surestiment.
	s'ils sont en mesure de retomber en toute sécurité en sautant.	si leur développement moteur n'est pas encore suffisant pour faire face au balancement sur le muret étroit ou pour sauter.
		s'ils se gênent mutuellement ou sont dérangés par d'autres enfants.
	si le **personnel d'encadrement** fait en principe confiance aux enfants pour maîtriser la situation, même s'ils doivent soudain sauter.	si le **personnel d'encadrement** ne croit pas les enfants capables de maîtriser la situation.
		s'il ne peut pas évaluer la situation du premier coup et qu'il est accaparé par d'autres tâches, de sorte qu'il ne peut pas se consacrer suffisamment à la situation.
		s'il attend des enfants qu'ils se balancent sur le muret même si cela leur fait peur.
si la **bordure** est modifiée avec des mesures constructives ou recouverte de matériaux adéquats.		si le **muret** est gelé ou glissant pour une autre raison et qu'il faut supposer que les enfants ne prennent pas en compte cette difficulté dans leur comportement.

5. Forêt

1. Prise en compte de la situation

L'image montre des élèves d'école enfantine qui passent une matinée en forêt. La forêt et les autres places dans la nature s'entendent de prime abord comme des cadres ouverts pour l'activité physique, mais offrent une multitude d'objets, de structures et d'espaces naturels. A la différence d'une aire de jeux, elles n'ont aucune finalité, ce qui permet aux enfants de développer tranquillement leur jeu et de construire leurs propres références sensorielles.

Les trois enfants se concentrent sur une activité calme. Aucune compétence motrice particulière n'est requise. La tension de la situation découle de la différence de hauteur. L'enfant assis en haut à gauche ne tomberait pas sans être freiné par le talus. Pour l'enfant qui se trouve en haut à droite, la chute serait en revanche verticale. Par ailleurs, l'enfant assis en contrebas est dans l'espace de chute.

La météo est bonne, il ne faut donc pas s'attendre à des désagréments de ce côté.

Illustration 16
Forêt

Source: Projet «Kinder in Bewegung»

2. Evaluation du risque

Voir Tableau 6

3. Mesures possibles en cas de risque élevé

Dans le cas présent, il vaut la peine de surveiller la situation dans la zone verte déjà pour pouvoir réagir à tout changement. Selon les circonstances, il est recommandé d'adopter des interventions attentistes ou d'accompagnement. Dans la zone rouge, les points de départ des mesures varient en fonction de la situation:

- selon le comportement des enfants, prôner une intervention directive ou d'accompagnement, par exemple pour discuter des règles applicables avec eux ou suggérer une activité qui convient mieux à leur état d'esprit actuel;
- interrompre le jeu si le personnel d'encadrement se sent momentanément dépassé pour retrouver une vue d'ensemble;
- se demander si l'évaluation «rouge» correspond vraiment ou s'il ne s'agit pas de ses propres peurs.

Tableau 6
Matrice d'évaluation de la situation – exemple de la forêt

Risque faible	Risque moyen	Risque élevé
si les **enfants** jouent avec calme et persévérance.	s'il faut s'attendre à ce que l'un des **enfants** assis en haut souhaite bientôt se lever, une concentration et une compétence motrice accrues sont nécessaires pour maîtriser la situation.	si l'un des **enfants** assis en haut est dissipé, incontrôlé ou se surestime.
s'ils connaissent le lieu et ses difficultés.		si l'un des enfants assis ne connaît pas suffisamment les difficultés du lieu ou n'arrive pas à les évaluer.
si aucun mouvement incontrôlé n'est à attendre qui pourrait faire perdre l'équilibre aux enfants, bien qu'ils soient assis.		s'il semble probable que l'un des enfants assis en haut sera dérangé par d'autres enfants.
si le **personnel d'encadrement** connaît la situation et sait bien évaluer les enfants.	si le **personnel d'encadrement** ne veut pas déranger les enfants dans leur activité, mais doute qu'elle se prolonge.	si le **personnel d'encadrement** doute fortement que les enfants puissent maîtriser la situation sans accident. s'il ne peut pas évaluer la situation du premier coup et qu'il est accaparé par d'autres tâches, de sorte qu'il ne peut pas se consacrer suffisamment à la situation.
si le **talus** est stable de sorte qu'aucun glissement de terrain ou éboulement ne sont à craindre.	si le **talus** est stable de sorte qu'aucun glissement de terrain ou éboulement ne sont à craindre.	si le **talus** ne paraît pas stable et que des glissements de terrain ou des éboulements sont possibles.

6. Mon propre exemple

Sur les pages suivantes, vous avez la possibilité d'imaginer votre propre exemple d'après le modèle présenté.

1. Prise en compte de la situation

Illustration 17
Photo de l'exemple

Coller une photo

2. Evaluation du risque

Voir Tableau 7

3. Mesures possibles en cas de risque élevé

Tableau 7
Matrice d'évaluation de la situation

Risque faible	Risque moyen	Risque élevé

X. Bibliographie et littérature conseillée

1. Encouragement de l'activité physique

Baumann, Hansruedi (2009): Courageux, c'est mieux! Se mouvoir, risquer, vivre des émotions au niveau élémentaire. ASEP.

Beins, Hans Jürgen & Cox, Simone (2002): Die spielen ja nur!? Psychomotorik in der Kindergartenpraxis. Dortmund: Borgmann.

Högger, Dominique (2009): Kinder in Bewegung. Impulse für offene Bewegungssettings im Unterricht. Hölstein: Lehrmittel 4bis8 im Verlag LCH.

Miedzinski, Klaus & Fischer, Klaus (2006): Die neue Bewegungsbaustelle. Dortmund: Borgmann.

www.children-on-the-move.ch

www.bewegungsbaustelle.com

www.jeunesseetsport.ch

www.kinder-in-bewegung.ch

www.muttutgut.ch

www.naturundbewegung.de

www.purzelbaum.ch

www.ecolebouge.ch

2. Bases juridiques

Fuchs M. Die Haftung des Familienhaupts nach Art. 333 Abs. 1 ZGB im veränderten sozialen Kontext. Zürich 2007.

Document de l'ECH: Verantwortlichkeit und Haftpflicht der Lehrpersonen (en allemand). A télécharger gratuitement à l'adresse: http://www.lch.ch/dms-static/0d1b7f59-20f2-4470-b933-3633546e9f7a/061121_mm_Haftpflicht.pdf

Hofmann P. Recht handeln – Recht haben. Ein Wegweiser in Rechtsfragen für Lehrerinnen und Lehrer. Villmergen, 2010.

Plotke H. Schweizerisches Schulrecht. 2., vollständig überarbeitete und stark erweiterte Auflage. Bern, 2003.

Association suisse des structures d'accueil de l'enfance: http://www.kitas.ch/; des informations relatives à la création d'une crèche ou d'une garderie figurent dans le **Kita-Handbuch** (en allemand) de l'Association des crèches suisses (aujourd'hui Association suisse des structures d'accueil de l'enfance ASSAE) et du Département des affaires sociales de la ville de Zurich (2003). Les directives de l'ASSAE servent à la garantie et au développement de la qualité.

Zürcher Lehrer- und Lehrerinnenverband: http://www.zlv.ch/Dossiers/Rechtsfragen.html

Documentations du bpa

Les documentations du bpa peuvent être commandées gratuitement sur www.bpa.ch/commander.

Elles peuvent en outre être téléchargées.

Certaines documentations n'existent qu'en allemand avec un résumé en français et en italien.

Circulation routière	Chemin de l'école: Mesures pour une meilleure sécurité routière sur le chemin de l'école (2.023)	
	Comparaison des méthodes VSS et EuroRAP: Evaluation de deux méthodes de localisation d'endroits à concentration d'accidents sur des tronçons choisis (R 0617)	
	Les 18 à 24 ans dans la circulation routière et le sport (R 9824)	épuisé en PDF uniquement
Sport	Salles de sport: Recommandations de sécurité pour la planification, la construction et l'exploitation (2.020)	
	Sécurité et prévention des accidents dans le sport des aînés (R 0113)	
	Mountainbike trails: Solutions pour la création de pistes (2.040)	
	Sentiers raquettes balisés: Guide pour l'aménagement, la signalisation, l'entretien et l'exploitation (2.059)	
Habitat et loisirs	Sécurité dans l'habitat: Escaliers et garde-corps – Législations cantonales et du Liechtenstein (2.034)	
	Revêtements de sol: liste d'exigences – Risque de glissade dans les locaux publics et privés (2.032)	
	Pièces et cours d'eau: Sécurisation d'étangs et de biotopes aquatiques (2.026)	
	Aires de jeux: Conception et planification d'aires de jeux attractives et sûres (2.025)	
	Bains publics: Recommandations de sécurité pour le projet, la construction et l'exploitation (2.019)	
	Revêtements de sol: Conseils pour la planification, l'exécution et la maintenance de revêtements de sol antidérapants (2.027)	
Documentations générales	Prévention des chutes chez les seniors: Rôle du protège-hanches dans la prévention des fractures par chute (R 0610)	
	Accidents prioritaires: Circulation routière, sport, habitat et loisirs (R 0301)	épuisé en PDF uniquement

Notes

Le bpa. Pour votre sécurité.

2.082.02 – 11.2011

Le bpa est le centre suisse de compétences pour la prévention des accidents. Il a pour mission d'assurer la sécurité dans les domaines de la circulation routière, du sport, de l'habitat et des loisirs. Grâce à la recherche, il établit les bases scientifiques sur lesquelles reposent l'ensemble de ses activités. Le bpa propose une offre étoffée de conseils, de formations et de moyens de communication destinés tant aux milieux spécialisés qu'aux particuliers. Plus d'informations sur www.bpa.ch.

© bpa 2011. Tous droits réservés; reproduction (photocopie, p. ex.), enregistrement et diffusion autorisés avec mention de la source (cf. proposition); imprimé sur papier FSC

bpa – Bureau de prévention des accidents, case postale 8236, CH-3001 Berne
Tél. +41 31 390 22 22, fax +41 31 390 22 30, info@bpa.ch, www.bpa.ch

bpa